



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Loire

Le service médical élèves

n° 2020-2021

Affaire suivie par :

Service médical

Tél : 04 77 81 41 84

Mél : ce.ia42-ssanelv@ac-lyon.fr

Saint-Etienne, le 15 janvier 2021

11, rue des Docteurs Charcot
42023 Saint-Etienne cedex 2

Note à l'attention de mesdames et messieurs les parents d'élèves

Des opérations de dépistage seront organisées dans les locaux de l'établissement dans le cadre des dépistages massifs de la COVID19.

Dans ce contexte, et si vous le souhaitez, votre enfant peut bénéficier d'un test de dépistage. Le dépistage de votre enfant ne pourra être réalisé qu'avec votre autorisation parentale s'il est mineur. Aucun prélèvement ne sera effectué si votre enfant s'y oppose au moment du test. Afin d'enregistrer les résultats du test sur la plateforme SI-DEP vous devrez nous fournir le numéro de sécurité sociale du parent auquel votre enfant mineur est rattaché ou pour les majeurs de leur propre numéro de sécurité sociale.

Le dépistage qui sera effectué est un test rapide antigénique, destiné à détecter la présence du virus Covid 19. La réalisation du test nécessite d'effectuer sur votre enfant un prélèvement nasopharyngé. Ce prélèvement est réalisé par un professionnel formé et habilité. Son analyse est ensuite réalisée sur place grâce au kit fourni avec le test.

L'opération de dépistage est organisée dans le respect de consignes sanitaires en vigueur et de la réglementation applicable. Une information spécifique sur le traitement des données personnelles de votre enfant est donnée à la fin du formulaire.

Les professionnels doivent rentrer les résultats des tests sur la plateforme SI-DEP.

Le résultat du test passé par votre enfant vous sera communiqué par un retour papier qui sera remis à votre enfant. S'il est positif, il vous sera demandé de venir le chercher, vous serez contacté par la CPAM puisque vous et l'entourage proche de votre enfant serez alors contact à risque et placé à l'isolement.

Formulaire de renseignements et de consentement
Pour la réalisation d'un examen de dépistage de la Covid-19
utilisant les tests sur prélèvement nasopharyngé pour une personne mineure

Votre enfant devra se présenter au test de dépistage avec :

- ce formulaire complété,
- une pièce d'identité.

Le port du masque et le respect des gestes barrières sont obligatoires lors de la réalisation du test.

Nom du parent ou responsable légal signataire :

.....

Informations d'identité du mineur :

Nom : Prénom :

.....

Date de naissance :

N° de sécurité sociale (du parent pour les mineurs) :

.....

Adresse :

.....
.....

Classe :

N° téléphone mobile du ou des parents : et/ou

.....

N° Téléphone fixe des parents :

.....

Courriel des parents :

.....
.....

Le résultat du test de l'enfant mineur sera communiqué aux parents par retour papier via votre enfant.

La mention du téléphone mobile et du courriel des parents est essentielle pour permettre l'envoi des résultats du test par le système d'information national SI-DEP.

Recueil du consentement des titulaires de l'autorité parentale :

Le/ les parent(s), après avoir pris connaissance de la fiche d'information, consent(ent) à la réalisation du test sur leur enfant.

Oui Non

Dans l'hypothèse où les deux parents sont titulaires de l'autorité parentale, le formulaire peut être signé par un seul d'entre eux, le parent signataire garantissant que le second titulaire de l'autorité parental consent également à la réalisation du test de dépistage sur son enfant.

Signature

Les données concernant votre enfant collectées dans le cadre du présent examen biologique, en lien avec l'épidémie de Covid-19, sont enregistrées dans le système d'information national dénommé SI-DEP, mis en oeuvre par la Direction générale de la santé du ministère chargé des solidarités et de la santé, conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et de son décret d'application. Ce traitement d'intérêt public a pour finalité de centraliser les résultats des examens de dépistage Covid-19 en vue de leur réutilisation à des fins d'enquête sanitaire, de surveillance épidémiologique et de recherche via la plateforme des données de santé. Pour plus d'information sur ce traitement et vos droits sur les données de votre enfant : consultez le site du ministère des solidarités et de la santé (<https://solidaritesante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>). Pour exercer ces droits (accès, rectification, limitation, voire opposition), nous vous invitons à contacter l'adresse postale 'Réfèrent en protection des données - Direction Générale de la Santé (DGS) - Ministère des solidarités et de la santé - 14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP' ou l'adresse électronique sidep-rgpd@sante.gouv.fr.

Les données de votre enfant peuvent être conservées par le professionnel de santé pour une durée de trois mois afin de permettre le respect des obligations réglementaires en termes de traçabilité du test. A l'issue de ce délai, les données de votre seront supprimées. Une copie pourra être archivée pendant le délai légal aux fins de constatation, d'exercice ou de défense des droits en justice.